

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2228 ET 2229

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2228 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 3 932 500 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation* »;
- Règlement numéro 2229 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 780 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs* ».

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le 11 janvier 2017.

Les présents règlements entrent en vigueur le 24 janvier 2017 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 24 janvier 2017.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard